

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit:**

Désignation commerciale du produit: Kalaguard\* SB  
Numéro de produit utilisés par les entreprises: KGUARDSB  
REACH numéro d'enregistrement: Négligeable  
Désignation de la substance: Benzoate de sodium  
Numéro d'identification de substance: EC 208-534-8  
Autres moyens d'identification: Acide benzoïque de sodium; Sel de sodium de l'acide benzoïque

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

Utilisations: Biocide.  
Utilisations déconseillées: Aucune identifiée

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**

Fabricant / Fournisseur: Emerald Kalama Chemical B.V.  
Havennr. 4322 - Montrealweg 15  
3197 KH Rotterdam-Botlek - THE NETHERLANDS  
Téléphone : +31 88 888 0512/-0509  
purox.info@emeraldmaterials.com  
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

Pour plus de renseignements sur cette FDS:

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).  
France : ORFILA (INRS) (24 heures) : +33 (0)1 45 42 59 59.  
Belgique : Centre Antipoisons Belge (24 heures) : +32 (0)70 245 245.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange:**

Classification du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Irritation oculaire, catégorie 2, H319

Voir la Section 2.2 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

**2.2. Éléments d'étiquetage:**

Étiquetage du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mention(s) de mise en garde:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations supplémentaires: Pas de renseignements supplémentaires

Nom du FDS: Kalaguard\* SB

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et l'ECHA Guide sur l'étiquetage et à l'emballage. Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

### 2.3. Autres dangers:

|  |  |
|--|--|
| <b>Critères PBT/vPvB:</b>                            | Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB. |
| <b>Propriétés perturbant le système endocrinien:</b> | Pas de renseignements spécifiques à cet égard.                       |
| <b>Autres dangers:</b>                               | Peut former un mélange poussière-air explosif en cas de dispersion.  |

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance:

| <u>Numéro de CAS</u> | <u>Nom Chimique</u> | <u>% en poids</u> | <u>Classification</u>                | <u>Mentions de danger</u> |
|----------------------|---------------------|-------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| 0000532-32-1         | Benzoate de sodium  | 100               | Eye Irrit. 2                         | H319                      |
| <u>Numéro de CAS</u> | <u>Nom Chimique</u> | <u>% en poids</u> | <u>REACH numéro d'enregistrement</u> | <u>CE/Liste Number</u>    |
| 0000532-32-1         | Benzoate de sodium  | 100               | Négligeable                          | 208-534-8                 |
| <u>Numéro de CAS</u> | <u>Nom Chimique</u> | <u>Facteur M</u>  | <u>SCLs</u>                          | <u>ATE</u>                |
| 0000532-32-1         | Benzoate de sodium  | N/A               | N/E                                  | Non disponible            |

Voir la Section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours:

**Généralités:** Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau non contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Contact avec la peau:** Laver soigneusement la région contaminée avec beaucoup d'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Inhalation:** Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection des secouristes:** Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Toux, Irritation. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traiter les symptômes

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction:

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser un jet diffusé, de la poudre extinctrice ou de la mousse. Le dioxyde de carbone peut ne pas être efficace sur les grands incendies en raison de sa capacité de refroidissement insuffisante, pouvant résulter en une ré-inflammation.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Éviter les jets extincteurs ou toute autre méthode qui pourrait créer des nuages de poussière.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

**Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion:** Les concentrations de mélange poussière / air peuvent produire des conditions explosives. Comme dans le cas de toutes poussières organiques, les fines particules en suspension dans l'air peuvent s'enflammer ou exploser si la proportion critique est dépassée en présence d'une source d'inflammation. Une

décharge, un arc électrique, une étincelle, un chalumeau, une cigarette, une flamme nue ou toute autre source de chaleur significative peut allumer la poussière. À titre de précaution, mettre en oeuvre les mesures de sécurité standard pour les poudres organiques finement divisées. Voir les mesures suggérées en Section 7.

**Produits de combustion dangereux:** Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (10.6 Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

### 5.3. Conseils aux pompiers:

On peut vaporiser de l'eau pour absorber la chaleur et pour refroidir et protéger les matériaux environnants exposés. Éviter les jets de lance ou toute autre méthode qui pourra créer des nuages de poussières. Porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive) et des vêtements de protection. Le personnel ne portant pas d'appareil respiratoire doit quitter la zone de façon à ne pas être exposé à des gaz toxiques provenant de la combustion, du brûlage ou de la décomposition. Dans un endroit fermé ou mal ventilé, porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage, immédiatement après un incendie, ainsi que pendant la phase d'attaque des opérations d'extinction du feu.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué, ventiler l'endroit. Éviter la mise en suspension de poussières aériennes susceptibles de provoquer une explosion. Utiliser un équipement anti-étincelles et anti-explosion. Si l'inhalation de poussière ne peut pas être évitée, porter un appareil respiratoire anti-particules. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas verser ce produit dans les égouts publics, dans les réseaux d'aqueduc ou dans les eaux de surface.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Confiner le déversement. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. En veillant à ne pas générer de poussière, aspirer ou balayer dans un contenant fermé en vue de sa réutilisation ou de son élimination. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Éviter d'entraîner la formation de poussière. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques:

Reportez-vous à la section 8 pour connaître les recommandations concernant l'utilisation des équipements de protection personnelle, et à la section 13 pour l'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

À l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Éviter l'inhalation systématique de poussière. Être prudent lors du vidage des contenants, du balayage, du mélange et de toute autre tâche susceptible de générer de la poussière. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail. Comme mesure de précaution pour contrôler les risques potentiels d'explosion des poussières, mettre en oeuvre les mesures de sécurité suivantes :Éliminer toutes sources d'inflammation. En général, la poussière des matières organiques est un générateur de charge électrostatique qui peut être allumée par une décharge électrostatique, des arcs électriques, des étincelles, des chalumeaux, des cigarettes, une flamme nue, ou d'autres sources importantes de chaleur. Utiliser des outils et du matériel anti-étincelles. Bien fixer, mettre à la terre et ventiler les transporteurs, dispositifs de dépoussiérage et autres pièces de transfert. Empêcher que la résine, poudre ou poussière ne passe par des conduits, des tuyaux d'aspiration ou des tubes non conducteurs; n'utiliser que des lignes de transfert conductrices et mises à la terre lors du convoyage pneumatique de produit. Pour permettre une manutention du produit en toute sécurité, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières. Éviter l'accumulation de poussière.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Ce produit absorbe la vapeur d'eau (hygroscopique).

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Pas de renseignements supplémentaires

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle:****Limites d'exposition professionnelle (OEL):**

| Nom Chimique                              | UE OELV                  | UE IOELV                  | ACGIH - TWA/Niveau plafond | ACGIH - STEL |
|---|--------------------------|---------------------------|----------------------------|--------------|
| Benzoate de sodium                        | N/E                      | N/E                       | N/E                        | N/E          |
| <b>Nom Chimique</b><br>Benzoate de sodium | <b>France VME</b><br>N/E | <b>Belgium OEL</b><br>N/E |                            |              |
| <b>Nom Chimique</b><br>Benzoate de sodium | <b>Suisse OEL</b><br>N/E |                           |                            |              |

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

**Doses dérivées sans effet (DNELs):****Benzoate de sodium**

| Population                  | Voie d'exposition | Aiguë (locaux) | Aiguë (systémiques) | Long terme (locaux)                | Long terme (systémiques)          |
|-----------------------------|-------------------|----------------|---------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Travailleurs                | Inhalation        | N/E            | N/E                 | 0,1 mg/m3                          | 3 mg/m3                           |
| Travailleurs                | Cutanée           | N/E            | N/E                 | N/E                                | 62,5 mg/kg de poids corporel/jour |
| Population générale         | Inhalation        | N/E            | N/E                 | 0,06 mg/m3                         | 1,5 mg/m3                         |
| Population générale         | Cutanée           | N/E            | N/E                 | 31,25 mg/kg de poids corporel/jour | N/E                               |
| Population générale         | Orale             | N/E            | N/E                 | N/E                                | 16,6 mg/kg de poids corporel/jour |
| Humains via l'environnement | Inhalation        | N/E            | N/E                 | N/E                                | 1,5 mg/m3                         |
| Humains via l'environnement | Orale             | N/E            | N/E                 | N/E                                | 16,6 mg/kg de poids corporel/jour |

**Concentrations prédites sans effet (PNECs):****Benzoate de sodium**

| Compartment               | PNEC                |
|---------------------------|---------------------|
| Eaux douces               | 0,13 mg/L           |
| Sédiment d'eau douce      | 1,76 mg/kg dw       |
| Eaux marines              | 0,013 mg/L          |
| Sédiment d'eau de marines | 0,176 mg/kg dw      |
| Rejets discontinus        | 305 ug/L            |
| Sols                      | 0,276 mg/kg dw      |
| ITEU (STP)                | 10 mg/L             |
| Orale                     | 300 mg/kg d'aliment |

N/E = Non établi; N/A (S.O.) = Sans objet (non requis); bw=poids corporel; day=jour; dw = poids sec; ww = poids humide.

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

**Contrôles techniques appropriés:** Assurer une ventilation efficace (minimum renouvellement d'air de 5 volumes par heure) par aspiration à la source ou générale pour éviter que les employés n'inhalent régulièrement la poussière. La ventilation doit être adéquate pour maintenir le milieu de travail sous la ou les limites d'exposition indiquées dans la fiche de données de sécurité. Éliminer les sources d'allumage (par ex., les étincelles, l'accumulation statique, la chaleur excessive, etc.) Empêcher que la résine, poudre ou poussière ne passe par des conduits, des tuyaux d'aspiration ou des tubes non conducteurs. Bien fixer, mettre à la terre et ventiler les transporteurs, dispositifs de dépoussiérage et autres pièces de transfert.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:**

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de sécurité ou à coques requises.

**Protection des mains:** Éviter tout contact cutané lors du mélange ou la manutention des matériaux en portant imperméable et des gants. En cas d'immersion contact prolongé ou fréquemment répété, des gants avec des temps de passage de plus de 240 minutes (classe de protection ou supérieure à 5) sont recommandés. Pour un bref contact ou les applications de démarrage, des gants avec des temps de rupture de 10 minutes ou plus sont recommandés (classe de protection 1 ou supérieur). Matériaux suggérés pour les gants de protection : butylcaoutchouc, caoutchouc nitrile, néoprène, PVC, Viton. Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et à la norme EN 374 correspondante. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite (par ex., fréquence et durée de contact, autres produits chimiques pouvant être manipulés, résistance chimique du matériau de fabrication du gant et dextérité). Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants pour connaître le matériau le plus approprié.

**Protection de la peau et du corps:** Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

**Protection respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques. Si l'inhalation de poussière ne peut pas être évitée, porter un appareil respiratoire anti-particules (respirateur avec une valeur APF de 10-Efficacité par inhalation : 90 %).

**Informations diverses:** Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

|  |                         |   |   |
|--|-------------------------|---|---|
| <b>État physique:</b>                          | Solide (grains)         | <b>pH:</b>  | 9 (Solution aqueuse à 10%)  |
| <b>Couleur:</b>                                | Blanc                   | <b>Densité et/ou densité relative:</b>                    | 1,5 @ 20°C  |
| <b>Odeur:</b>                                  | Inodore                 | <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b> | 1.88 (Acide benzoïque)  |
| <b>Seuil olfactif:</b>                         | Non disponible          | <b>Pourcentage volatil (poids):</b>                       | Non disponible  |
| <b>Solubilité dans l'eau:</b>                  | 556 g/L                 | <b>Composés organiques volatiles (VOC):</b>               | Non disponible  |
| <b>Taux d'évaporation:</b>                     | Non disponible          | <b>Point d'ébullition °C:</b>                             | Se décompose avant l'ébullition   |
| <b>Pression de vapeur:</b>                     | Négligeable @ 20°C      | <b>Point d'ébullition °F:</b>                             | Se décompose avant l'ébullition   |
| <b>Densité de vapeur relative:</b>             | Non disponible          | <b>Point d'éclair:</b>                                    | Sans objet  |
| <b>Viscosité cinématique:</b>                  | Sans objet              | <b>Température d'auto-inflammation:</b>                   | Non disponible  |
| <b>Point de fusion / Point de congélation:</b> | 436°C (817°F)           | <b>Inflammabilité:</b>                                    | Non inflammable (Possibilité de formation de concentrations de poussières combustibles dans l'air). |
| <b>Propriétés comburantes:</b>                 | Pas d'oxydation         | <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>      | LEL: Non disponible   |
| <b>Propriétés explosives:</b>                  | Non explosif            | <b>Tension de surface:</b>                                | UEL: Non disponible   |
| <b>Température de décomposition:</b>           | 450-475 °C (842-887 °F) |   | 72,9 mN/m @ 20°C (1 g/L)  |

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification.

### 9.2. Autres informations:

#### Informations concernant les classes de danger physique:

Aucune information supplémentaire disponible.

#### Autres caractéristiques de sécurité:

Combustibilité de la poussière: Données sur le produit (grains Kalaguard® SB) : Énergie minimale d'inflammation (grains) : > 10 000 mJ (extrapolé). Classe d'explosion de poussière : St1.

La variation de la dimension des particules est considérée comme un facteur critique pour le risque d'explosion de poussière. L'énergie minimale d'inflammation (EMI) d'un mélange poussière/air dépend de la dimension des particules, de la teneur en eau et de la température de la poussière. Plus la poussière est fine et sèche, plus la valeur EMI est basse. Les résultats suivants ne sont pas représentatifs du produit car les échantillons d'essai ont été traités par broyage et/ou tamisage avant l'essai. Sauf indication contraire ci-dessous, les échantillons d'essai ont été caractérisés par la dimension des particules : 24 µm moyenne (distribution : 93 % <75 µm, 100 % <500 µm) et 0,2 % d'humidité.

- Énergie minimale d'inflammation : 10-<30 mJ avec inductance, 30-<100 mJ sans inductance.
- Concentration minimale d'explosion : 50-60 g/m<sup>3</sup>.
- Température minimale d'auto-inflammation (nuage de poussière MIT) : 540 °C.
- Vitesse maximale d'augmentation de la pression (moyenne dP/dT) : 590 bars/s.
- Pression maximale d'explosion (P<sub>max</sub> moyenne) : 7,1 bars relatifs.
- Indice de déflagration, K<sub>st</sub> : 160 bar-m/s.
- Classe d'explosion de poussière : St1.
- Résistivité volumique (humidité relative ambiante) : > 10(14) ohm-m (poudre, granulométrie 100 % < 75 µm).
- Résistivité volumique (faible humidité relative) : > 10(14) ohm-m (poudre, granulométrie 100 % < 75 µm).
- Décroissance de charge (humidité relative ambiante) : 4,8 heures (poudre, granulométrie 100 % < 75 µm).
- Décroissance de charge (faible humidité relative) : 6,8 heures (poudre, granulométrie 100 % < 75 µm).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité:

Aucun connu.

### 10.2. Stabilité chimique:

Ce produit est stable.

Nom du FDS: Kalaguard\* SB

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter:

Sources de chaleur et de combustion excessives. Contact avec de l'eau ou de l'air humide. Éviter les décharges d'électricité statique. Éviter la formation de poussière.

### 10.5. Matières incompatibles:

Éviter le contact avec les acides ou oxydants forts. Éviter le contact avec des sels de fer.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

CO<sub>2</sub> et CO.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Toxicité aiguë:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

| Nom Chimique       | CL50 Inhalation                                    | Espèce       | DL50 Orale                               | Espèce       | DL50 Cutané                                       | Espèce         |
|--------------------|--|--------------|--|--------------|---|----------------|
| Benzoate de sodium | > 12,2 mg / L (4 heures, à base d'acide benzoïque) | Rat / adulte | >2000 mg/kg (force probante des données) | Rat / adulte | > 2000 mg / kg (sur la base de l'acide benzoïque) | Lapin / adulte |

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

| Nom Chimique       | Irritation de la peau   | Espèce         |
|--------------------|-------------------------|----------------|
| Benzoate de sodium | Non irritant (OECD 404) | Lapin / adulte |

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Provoque une sévère irritation des yeux - Catégorie 2.

| Nom Chimique       | Irritation des yeux | Espèce         |
|--------------------|---------------------|----------------|
| Benzoate de sodium | Irritant (OECD 405) | Lapin / adulte |

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). RÉFÉRENCES CROISÉES (ACIDE BENZOÏQUE) : n'est pas un sensibilisant cutané dans le test du ganglion lymphatique local de la souris ou dans le test de Buehler sur le cobaye.

| Nom Chimique       | Sensibilisation cutanée                 | Espèce  |
|--------------------|---|---|
| Benzoate de sodium | Non sensibilisant (références croisées) | Cobaye et Souris l'essai local sur les ganglions lymphatiques |

**Cancérogénicité:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). BENZOATE DE SODIUM : lors d'une étude sur l'alimentation animale menée sur deux ans, le benzoate de sodium ne s'est pas révélé cancérogène (dose de 2 % dans la nourriture).

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). BENZOATE DE SODIUM : aucune activité mutagène n'a été observée lors des tests d'Ames in vitro. Des effets mutagènes positifs ont été observés lors de la plupart des tests d'aberration chromosomique in vitro. Le benzoate de sodium n'a révélé aucune génotoxicité lors d'essais in vivo.

**Toxicité pour la reproduction:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). ACIDE BENZOÏQUE ET BENZOATES : Toxicité sur la reproduction (acide benzoïque), étude par voie orale sur 4 générations chez le rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé) 500 mg/kg bw/jour. Toxicité sur le développement (benzoate de sodium), orale, rat et souris : Une NOAEL  $\geq$  175 mg/kg bw/jour peut être établie pour les effets sur le développement.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). ACIDE BENZOÏQUE ET BENZOATES : Aux doses (orales) élevées, un accroissement de la mortalité, une baisse du gain de poids, convulsions (effets sur le système nerveux central), et des effets sur le foie et les reins ont été observés. BENZOATE DE SODIUM : Études de toxicité orale à doses répétées pour les sels d'acide benzoïque : NOAEL (dose sans effet nocif observé) 1000 mg/kg bw/jour. RÉFÉRENCES CROISÉES (ACIDE BENZOÏQUE) : étude de toxicité à doses répétées, inhalation : NOAEC (concentration sans effet nocif observé), inhalation, rat : 250 mg/m<sup>3</sup> (effets systémiques) ; 25 mg/m<sup>3</sup> (locaux). Des effets locaux tels que des rougeurs nasales, des fibroses pulmonaires et des infiltrats de cellules inflammatoires dans les poumons ont été observés pour la dose minimale de 25 mg/m<sup>3</sup>. Ces effets peuvent être dus aux propriétés irritantes et aux propriétés physico-chimiques de particules fines peu solubles d'acide benzoïque. NOAEL (dose sans effet nocif observé), cutanée, lapin - 2500 mg/kg/ bw/jour.

**Danger par aspiration:** Non classé (impossibilité technique d'obtenir les données).

**Renseignements sur les autres formes de toxicité:** Aucune information supplémentaire disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables:**

Nom du FDS: Kalaguard\* SB

**Généralités:** Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

**Yeux:** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Peau:** Le contact répété ou prolongé avec la peau peut entraîner une irritation. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes susceptibles.

**Inhalation:** L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation respiratoire.

**Ingestion:** Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut entraîner une irritation.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien:** Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

**Autres informations:** Aucune information supplémentaire disponible.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité:

| <u>Nom Chimique</u> | <u>Espèce</u>    | <u>Aiguë</u>                | <u>Aiguë</u>              | <u>Chronique</u>          |
|---------------------|------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Benzoate de sodium  | Poissons         | LC50 484 mg/L (96 heures)   | LC50 >100 mg/L(96 heures) | NOEC 10 mg/L (144 heures) |
| Benzoate de sodium  | Invertébrés      | EC50 >100 mg/L (96 heures)  | N/E                       | N/E                       |
| Benzoate de sodium  | Algues           | EC50 >30,5 mg/L (72 heures) | N/E                       | EC10 6.5 mg/L(72 heures)  |
| Benzoate de sodium  | Micro-organismes | EC50 >100 mg/L (168 heures) |                           |                           |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité:

| <u>Nom Chimique</u> | <u>Biodégradation</u>    |
|---------------------|--------------------------|
| Benzoate de sodium  | Facilement biodégradable |

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| <u>Nom Chimique</u> | <u>Facteur de bioconcentration (BCF)</u> | <u>Log Kow</u>         |
|---------------------|--|------------------------|
| Benzoate de sodium  | N/E                                      | 1.88 (Acide benzoïque) |

#### 12.4. Mobilité dans le sol:

| <u>Nom Chimique</u> | <u>Mobilité dans le sol (Koc/Kow)</u> |
|---------------------|---------------------------------------|
| Benzoate de sodium  | N/E                                   |

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien:

Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

#### 12.7. Autres effets néfastes:

Aucune information supplémentaire disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets:

Éliminer le contenu inutilisé (incinération ou mise en décharge) conformément aux réglementations nationales et locales.  
Éliminer le contenant conformément aux réglementations nationales et locales. Assurer un recours à des entreprises de gestion des déchets dûment autorisées le cas échéant.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** N/A

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Non réglementé - Voir les détails sur le connaissance

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Nom du FDS: Kalaguard\* SB

**Catégorie de danger étatsunienne DOT:** N/A  
**Catégorie de danger canadienne TDG:** N/A  
**Catégorie de danger européenne ADR/RID/ADN:** N/A  
**Catégorie de danger (océans) Code IMDG:** N/A  
**Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA:** N/A

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

**14.4. Groupe d'emballage:** N/A

**14.5. Dangers pour l'environnement:**

**Polluants marin:** Sans objet

**Substance dangereuse (États-Unis):** Sans objet

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**

Sans objet

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

**Nom Chimique**

Benzoate de sodium

**Recueil IBC**

Catégorie Z

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Europe REACH (EC) 1907/2006:** Non pertinent pour les usages relevant du règlement sur les produits biocides (BPR, règlement (UE) 528/2012).

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation de l'UE:** Sans objet

**Autres renseignements sur l'UE:** Règlement sur les produits biocides (RPB, règlement (UE) 528/2012) :

Utilisation autorisée: Utilisation autorisée comme agent de conservation (PT6) contre les bactéries et les levures dans des détergents tels que les liquides vaisselles, produits pour lave-vaisselle, des lessives liquides ou des nettoyants. Le produit est destiné à un usage industriel uniquement.

Guides d'utilisation: Le produit doit être ajouté à des articles qui nécessitent une conservation au moyen d'un dosage automatisé ou manuel afin d'atteindre une concentration finale  $\leq 2,95\%$ , direct ou via pré-mix.

Numéros d'autorisation des produits biocides :

- Autriche : AT-0021528-0000.
- Belgique : BE2019-0050.
- Bulgarie : 2616-1/25.10.2019.
- Chypre : KY-0173.
- Croatie : KLASA: UP/I-543-04/19-12/58.
- République Tchèque : CZ-0021832-0000.
- Danemark : 858-1.
- Finlande : FI-2019-0013.
- France : FR-2019-0097.
- Allemagne : DE-0017076-06.
- Grèce : NL-0018125-0000.
- Hongrie : HU-2019-MA-06-00254-0000.
- Irlande : IE/BPA 70685-001.
- Italie : IT/2019/00588/MRP.
- Luxembourg : 189/19/L-OOO.
- Malte : 2019-08-05-B01.
- Pays-Bas : NL-0018125-0000.
- Pologne : PL/2019/0414/MR.
- Portugal : PT/DGS mpr-202/2019.
- Roumanie : RO/2020/0260/MRA/NL-0018125-0000.
- Slovaquie : SK19-MRP-027.
- Slovénie : SI-0020477-0000.
- Espagne : ES/MR(NA)-2019-06-00656.
- Suède : 5562.
- Suisse: CH-2020-003.
- Royaume-Uni : UK-2019-1218.

**Réglementations nationales:** Pas de renseignements supplémentaires

**Inventaires des produits chimiques:**

**Réglementation**

Inventaire australien des produits chimiques industriels (AIIIC):

**Statut**

Y



**Réglementation**

Liste intérieure des substances du Canada (LIS):  
Liste extérieure des substances du Canada (LES):  
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):  
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):  
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):  
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):  
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):  
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):  
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):  
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:  
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :

**Statut**

Y  
N  
Y  
Y  
Y  
Y  
Y  
Y  
Y  
Y  
Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique:**

Les usages considérés comme relevant du règlement sur les produits biocides (BPR, règlement (UE) 528/2012) sont exemptés des exigences d'inclusion dans le rapport de sécurité chimique (CSR) dans le cadre du règlement REACH et du ou des règlements d'étiquetage CLP associés ((CE) n° 1907/2006 et (EC) n° 1272/2008, respectivement). Consultez l'étiquetage obligatoire BPR pour les produits commercialisés pour des applications biocides pour en savoir plus sur les niveaux d'utilisation et des instructions de sécurité de manipulation.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Mentions de danger (H) dans la section Composition (section 3):**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Raison de la révision:** Modifications dans la (les) section(s): 15, Format de la fiche de données de sécurité (règlement (UE) 2020/878)

**Méthode d'évaluation pour la classification des mélanges:** Sans objet (substance)

**Remarques:** Consultez l'étiquetage des produits dans le cadre du règlement sur les produits biocides (BPR, règlement (UE) 528/2012).

**Légende:**

\* : Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

N/A : Sans objet

N/E : Non établi

SCL : Limite de concentration spécifique

STEL : Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA : Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

UE OELV : Valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union européenne

UE IOELV : Valeur limite indicative d'exposition professionnelle de l'Union européenne

**Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:**

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur nos connaissances actuelles et ont pour unique objet la description du produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Aussi, les présentes ne sauraient en aucun cas être considérées comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit, et le client est seul responsable de l'usage qui est fait des présentes.

Fiche de données de sécurité préparée par :

Service de conformité des produits

Emerald Performance Materials, LLC

1499 SE Tech Center Place, Suite 300

Vancouver, WA 98683

États-Unis

**Annexe**

**Non requis (RPB)**